



COMMUNE DE
DAILLENS

PREAVIS de la Municipalité au Conseil communal

Préavis N° **2023.07 CC** – Bâtiments communaux

Demande de crédit de CHF 152'000.- pour le remplacement du système de chauffage de la Salle Jean Villard-Gilles

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A. Introduction :

La salle communale « Jean Villard-Gilles », que nous nommerons ci-après « grande salle », a été inaugurée en juin 1995, et fait depuis la fierté de notre village, hébergeant de très nombreuses activités et manifestations, et gardant un aspect moderne et fonctionnel malgré ses près de 30 ans de bons et loyaux services.

Le temps qui passe commence cependant à se faire sentir, et la Municipalité a procédé ces dernières années à divers travaux visant à la moderniser et à réparer, entretenir, voire remplacer certaines de ses composantes. Dernier investissement « important » : le remplacement des tiroirs frigorifiques de la buvette, en début d'année 2023.

C'est maintenant au tour du chauffage du bâtiment de montrer des signes de faiblesse, et de devoir être remplacé. C'est là l'objet de ce préavis.

B. Chauffage actuel :

La grande salle est actuellement chauffée par un chauffage à mazout, en fonction depuis l'inauguration du bâtiment en 1995, et consommant en moyenne 9'000 à 10'000 litres de mazout par année. Les locaux de la chaufferie se trouvent au sous-sol du bâtiment, et occupent un espace relativement conséquent.

C. Démarches entreprises par la Municipalité :

Après quelques soucis techniques liés au chauffage en 2021/2022, et consciente de la durée de vie limitée de ce type d'appareils (on parle en général d'une durée de vie moyenne de 20 à 25 ans pour un chauffage de ce type), la Municipalité a entamé des démarches en vue de son remplacement. Cela a débuté par une analyse thermique du bâtiment et l'obtention d'un certificat CECB, qui a montré que l'isolation de la salle est dans l'ensemble bonne et ne mérite pas de modifications majeures, si ce n'est éventuellement une meilleure isolation de la dalle séparant le rez du sous-sol. Une analyse fine de la consommation du chauffage a également été effectuée pendant l'hiver 2022-2023, avec un monitoring de la consommation et des pics de chauffe pendant l'hiver. Cela nous a permis notamment de constater que l'appareil actuel est très clairement surdimensionné par rapport aux besoins du bâtiment. Il est d'une puissance de 155 kW, alors que 45 kW suffisent au plus froid de l'hiver pour chauffer la salle. Enfin, la Municipalité a mandaté un bureau pour une étude sur les meilleures options à prendre pour le remplacement du chauffage. Le rapport qui nous a été fourni suite à cela est à la base du présent préavis.

D. Solution proposée

Il est proposé de remplacer le chauffage actuel par des pompes à chaleur air-eau d'une puissance de 50 kW, ce qui permettrait aussi de chauffer l'eau chaude sanitaire, actuellement chauffée par des ballons fonctionnant à l'électricité et très énergivores.

L'option d'une pompe à chaleur par géothermie a été étudiée, mais écartée au vu de son coût plus élevé (malgré une consommation d'énergie certes moins importante sur le long terme) et des travaux de génie civil qu'elle nécessiterait.

Les quatre pompes à chaleur nécessaires seraient placées à l'extérieur du bâtiment, afin d'une part d'éviter des coûts importants de maçonnerie et génie civil qui seraient nécessaires en cas d'installation à l'intérieur, et d'autre part afin de libérer de l'espace dans le sous-sol de la grande salle, qui pourra à l'avenir être dévolu à d'autres utilisations. Les pompes en question seront installées à une distance de plus de 40 mètres des bâtiments voisins, de façon à éviter tout désagrément sonore.

Le fait d'avoir quatre pompes à chaleur permet de moduler leur utilisation selon les besoins en chauffage, et ainsi éviter toute surconsommation.

Avec cette installation, nous allons pouvoir éviter chaque année l'émission de 30 tonnes de CO₂, et économiser sur l'achat du mazout, qui nous coûte actuellement environ CHF 12'000 par année. La facture d'électricité va quant à elle augmenter, mais dans une moindre mesure, surtout avec notre installation photovoltaïque qui pourra fournir une part non négligeable de l'énergie nécessaire au fonctionnement des pompes à chaleur, surtout en automne et au début du printemps.

Budget

Matériel (pompes à chaleur)	CHF 110'000.-
Chauffagiste	CHF 20'000.-
Génie civil	CHF 8'000.-
Électricien	CHF 6'000.-
Direction des travaux	CHF 3'000.-
Divers et imprévus	CHF 5'000.-
Total (TTC)	CHF 152'000.-

Une subvention cantonale de CHF 12'000.- pourra être obtenue une fois les travaux accomplis.

Conclusion

La solution proposée permet de chauffer notre grande salle de manière efficace et économe, dans le respect de l'environnement. Elle fait partie des mesures nécessaires afin de maintenir en bon état ce bâtiment essentiel à notre vie villageoise. C'est pour cela que la Municipalité vous invite à adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Dailens

- Vu le présent préavis municipal n° 2023.07 CC
- Entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'adopter le préavis municipal No 2023.07 CC concernant la demande d'un crédit de CHF 152'000.- pour remplacer le chauffage de la Salle Jean Villard-Gilles par des pompes à chaleur air-eau ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 152'000.- pour la réalisation des travaux en question ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par la trésorerie courante de la bourse ou un emprunt ;
4. d'amortir sur 10 ans dès 2024. Le montant de l'amortissement annuel se monterait à CHF 15'500.-.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



A. Mocchi



La Secrétaire



L. Bastide

Délégué municipal : M. Alberto Mocchi, Syndic, et M. Frédéric Burnand, Municipal

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 25 septembre 2023